

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2446

29 octobre 2007

SOMMAIRE

Alcibiades S.A.	117394	Luxfin Holding S.à.r.l.	117372
Alsgard	117393	Lux Restauration S.à.r.l.	117407
Beverli Participations Financières S.A. ..	117397	"Medical Lux S.à r.l."	117396
BlueBirds Participations S.A.	117392	MOOR PARK MB 9 Hennef-Sieg S.à r.l. .	117397
Cashmere S.A.	117395	MR Gestion S.A.	117404
Citi Islamic Portfolios S.A.	117401	Multioptique Ltd International S.A.	117393
Dlux Holdco S.à r.l.	117400	Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l.	117373
Engcap Lux MCD 2, S.à r.l.	117373	Panami Sàrl	117401
Estelle Financière S.A.	117399	Patron Holding Santa Maria S.A.	117375
Europe REJV S.A.	117380	PDL International	117394
Feral Conseils S.A.	117394	PELZER Luxembourg S.A.	117396
Fondations Capital Management S.A. ...	117404	Prysmian (Lux) S.à r.l.	117408
Globeleq Holdings (Haripur) S.à.r.l.	117395	Richfield Hôtels SA	117375
Goldman Sachs 1 Mezzanine Partners II Luxembourg S.à r.l.	117408	RivCore Amstel 1 S.à r.l.	117362
Gries S.A.	117395	R.P.M. Invest S.à r.l.	117400
Hines Master Fund Management Company S.à r.l.	117373	Securialis	117407
Influence S.A.	117406	Société Civile Immobilière FITZ ROY S.C.I.	117400
International Architecture S.A.	117400	Street Life S.à r.l.	117399
Kaleos S.à.r.l.	117372	Taminco Group Holdings S.à r.l.	117396
K.F. Invest SA	117375	TF Holding S.A.	117393
Kirke S.A.	117372	Value Secondary Investments SICAR (S.C.A.)	117393
Le Caré S.A.	117395	Vollupro S.A.	117362
Louvre Gestion International S.A.	117396	Zip Holding S.A.	117378
LSF5 Buffalo Investments S.à.r.l.	117394		

Vollupro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 59.050.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116764/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

RivCore Amstel 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.193.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of August.

Before the undersigned Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at 2 Kastoros Street, CY-1087 Nicosia, Cyprus, recorded with the Republic of Cyprus Registrar of Companies under number HE 159045,

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 3 August 2007 in Nicosia (Cyprus).

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by its proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing party, acting in its here above stated capacities, is the sole shareholder of RivCore AMSTEL 1 S. à r.l, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 130.193, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 July 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing party, hereinafter referred to as the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requests the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The share capital of the Company is increased by eighteen thousand seven hundred forty-nine euro (EUR 18,749.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to thirty-one thousand two hundred forty-nine euro (EUR 31,249.-) through the issue of eighteen thousand seven hundred forty-nine shares (18,749) with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder waives its preferential subscription right provided by article 7 of the articles of association of the Company and, in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and resolves to approve DEVONPORT MARITIME INC. S.A., Mr David A. Reuben, Mr Jacob Lyons and Mr Stephen Benson, hereafter mentioned, as new shareholders of the Company.

The new shares are subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares by DEVONPORT MARITIME INC. S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 29, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, number 93.710, duly represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 6 August 2007 in Athens (Greece);
- two thousand eighty-three (2,083) shares by Mr David A. Reuben, British citizen, born on 30 May 1980 in London (United Kingdom), with private address at 25 Sackville Street, Flat 5, W1S3EJ London, United Kingdom, duly represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 3 August 2007 in London (United Kingdom);
- two thousand eighty-three (2,083) shares by Mr Jacob Lyons, British citizen, born on 9 November 1976 in London (United Kingdom), with private address at 35 Loudoun Road, NW8 ONE London, United Kingdom,

duly represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 3 August 2007 in London (United Kingdom);
- two thousand eighty-three (2,083) shares by Mr Stephen Benson, born on 28 March 1973 in Wembley (United Kingdom), 51 Jellicoe Gardens, Stanmore, Middlesex HA7 3NS, United Kingdom,
duly represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 3 August 2007 in London (United Kingdom).

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by its proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The shares so subscribed are entirely paid up by said subscribers through a contribution in cash, so that the total amount of eighteen thousand seven hundred forty-nine euro (EUR 18,749.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders of the Company resolve to amend and restate the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association (the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the acquiring, selling and investing (whether directly or indirectly through the acquisition of shares or any other interest) in real estate assets predominantly in continental Europe including, where relevant and required, (a) the raising of debt and equity relative to such acquisitions and/or investments and (b) the undertaking of any activity reasonably necessary or ancillary to such acquisition, sale or investment, in each case with a view to receiving income, generating profit and making capital gains in respect of such activities.

The purpose of the Company is also the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee the obligations of, grant loans to or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, including but without limitation the granting of indemnities and granting of security in favour of any provider of finance or in relation to any other financial arrangement.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations including the entering into financial instruments as ISDA, swaps, preferred equity certificates (PECs), convertible preferred equity certificates (CPECs) and profit participating preferred equity certificates (PPECs) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of RivCore AMSTEL 1 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty-one thousand two hundred forty-nine euro (EUR 31,249.-) represented by thirty-one thousand two hundred forty-nine (31,249) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case of several managers, these shall be either of Class A or Class B.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among the Class A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must contain a reasonably detailed agenda of the items to be discussed at such meeting and be given to the managers at least 24 hours in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Art. 13. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

At any meeting of the board of managers, each manager present, or represented by another manager, shall have one vote each.

Art. 14. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Such manager shall be deemed to be present in person at the meeting of the board of managers and shall count towards the quorum.

Art. 15. The board of managers can deliberate or act validly only if two Class A managers and the majority of the Class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Art. 16. Unless stated otherwise in the next article, decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

Art. 17. The following decisions shall be taken by unanimous vote of all the managers present or represented at such meeting:

- a) other than pursuant to a facility agreement, the issue of any debt instrument or incurring of any indebtedness or borrowings in the nature of indebtedness;
- b) the borrowing of any monies;
- c) the creation of any mortgage, pledge, lien, charge, assignment by way of security, trust arrangement or other encumbrance or arrangement having the effect of security on its undertaking, property or assets, present or future, or any part thereof;
- d) the mortgaging of any interest in immovable property;
- e) in any material way, the departing from the ordinary course of the day to day accomplishment of the purpose of the Company either as regards the nature or the scope or the manner in which it conducts the same;
- f) the making of any loans or payments or the granting of any credit or the giving of any guarantees or other commitment of the Company otherwise than in the normal course of the accomplishment of the purpose of the Company;

- g) the selling, licensing, transfer or otherwise disposing of its business, assets or undertaking or any substantial part thereof other than in the normal course of the accomplishment of the purpose of the Company;
- h) the entering into, terminating or altering of any service contract or other terms of service with a manager or officer of the Company;
- i) the expansion or development of the purpose of the Company except through itself, or a subsidiary of the Company;
- j) other than a adviser's agreement concluded with a company of the group to which the Company belongs, the entering into a service or any other agreement with any manager or connected person, or the materially modification of such an agreement;
- k) the adjusting or altering of the accounting policies and bases upon which the annual profit and loss account and balance sheet of the Company and the group of companies to which the Company belongs are based;
- l) the modification or termination of any banking facilities or the taking of any action to do so or allowing them to cease to become available;
- m) the modification of the terms of an adviser's agreement;
- n) the establishment of any pension, bonus, profit sharing or other incentive scheme of plan for managers and/or employees of the Company;
- o) the taking of any steps to have wound up any subsidiary of the Company;
- p) the subscription for, purchasing or acquiring of any shares, debentures or other interest in any other company, trust partnership or other body;
- q) the entering into any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement;
- r) other than as set out in the Articles, the nomination, appointment or removal of any manager of the Company or the appointment of any committee of the board of managers or other committee of the Company;
- s) the employment or agreement to employ any employee;
- t) the agreement to any variation or waiver of any of the provisions of any shareholders' agreement entered by and between the parties referred to in article 1 of the Articles;
- u) the variance with or the amendment of the terms of the business plan of the Company;
- v) the entering into any transaction or the accomplishment of any thing in respect of the matter to be approved by the investment committee to be established which has not been approved by a majority of such investment committee;
- w) the causing or the permission to any subsidiary to do any of the things listed at paragraphs a) to v) (inclusive) above substituting reference to the Company with that subsidiary and a reference to manager(s) with the relevant director(s) or manager(s) (as applicable) of the relevant subsidiary.

Art. 18. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Resolutions passed by circular means shall be as valid and effective for all purposes as a resolution passed by the managers at a meeting duly convened, held and constituted.

Art. 19. Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, shall be obliged to advise the board of managers and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. Such manager may not take part in these deliberations.

At the next following general meeting of shareholders of the Company, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the managers may have an interest conflicting with that of the Company.

The preceding paragraphs shall not apply where the decision of the board of managers relate to current operations entered into under normal conditions.

Art. 20. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Class A manager and a Class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by a Class A manager and a Class B manager.

Art. 21. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 22. The manager(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/them in the name of the company. He/They is/are authorised agent(s) only and is/are therefore merely responsible for the execution of his/their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 23. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 24. Unless stated otherwise in the next article, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 25. The following decisions shall be taken by unanimous vote of all the shareholders present or represented at such meeting:

- a) the amendments of the Articles or the articles of incorporation of any subsidiary of the Company;
- b) the amendments to the share capital of the Company, the reduction, purchase or redemption of any share capital or the creation of any options, subscription rights or conversion rights over any share capital of the Company;
- c) any resolution to wind up the Company;
- d) the making of a general agreement with creditors to avoid bankruptcy (concordat préventif de la faillite), the agreeing to become subject to controlled management (gestion contrôlée), the agreeing to deferral of payment terms (sursis de paiement), the Company entering into a general arrangement or settlement with its creditors, or the application for any other similar legal procedure, liquidation, bankruptcy or insolvency proceedings in respect of the Company or the applying for a court appointed manager (commissaire à la gestion contrôlée), a judicial liquidator (liquidation judiciaire), a trustee or receiver in bankruptcy (curateur), a commissaire or any similar officer to be appointed in respect of the Company.

Art. 26. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 27. The Company's year commences on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the following year.

Art. 28. Each year on the last day of June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 29. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 30. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed in accordance with article 25 of the Articles by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 31. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Shareholders' agreement

Art. 32. In the event of the existence of a shareholder's agreement, the terms of the shareholders' agreement shall, among the parties thereto only, have priority on the present Articles. In the case of transfer of shares of the Company, each transferee must, prior to such transfer, adhere to the provisions of the shareholders' agreement. The Company shall refuse to record in the register of shares any transaction made in the shares of the Company which were not executed in accordance with the form and procedures provided for in the shareholders' agreement and these articles, and to recognize in that case any right to third parties in or against the Company.»

Third resolution

The first financial year shall end on the last day of June 2008.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day set at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy holder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le sept août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 2 Kastoros Street, CY-1087 Nicosie, Chypre, inscrite au Registre des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 159045.

ici représentée par Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 3 août 2007 à Nicosie (Chypre).

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de RivCore AMSTEL 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130193, constituée conformément à un acte dressé par le notaire soussigné en date du 6 juin 2007, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Laquelle comparante, ci-après dénommée l'Associée unique, représentant la totalité du capital social de la Société, requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté d'un montant de dix-huit mille sept cent quarante-neuf euros (EUR 18.749,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trente et un mille deux cent quarante-neuf euros (EUR 31.249,-) par l'émission de dix-huit mille sept cent quarante-neuf (18.749) nouvelles parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Associée unique renonce à son droit préférentiel de souscription tel que prévu à l'article 7 des Statuts de la Société et, conformément à l'article 189 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et décide d'approuver DEVONPORT MARITIME INC. S.A. et Messieurs David A. Reuben, Jacob Lyons et Stephen Benson, ci-après qualifiés, comme nouveaux associés de la Société.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par DEVONPORT MARITIME INC. S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 93710,

ici représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 août 2007 à Athènes (Grèce);

- deux mille quatre-vingt-trois (2.083) parts sociales par Monsieur David A. Reuben, de nationalité britannique, né le 30 mai 1980 à Londres (Royaume-Uni), dont l'adresse privée se situe au 25, Sackville Street, Fiat 5, W1S3EJ Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 3 août 2007 à Londres (Royaume-Uni);

- deux mille quatre-vingt-trois (2.083) parts sociales par Monsieur Jacob Lyons, de nationalité britannique, né le 9 novembre 1976 à Londres (Royaume-Uni), dont l'adresse privée se situe au 35, Loudoun Road, NW8 One Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 3 août 2007 à Londres (Royaume-Uni);

- deux mille quatre-vingt-trois (2.083) parts sociales par Monsieur Stephen Benson, de nationalité britannique, né le 28 mars 1973 à Wembley (Royaume-Uni), dont l'adresse privée se situe au 51, Jellicoe Gardens, Stanmore Middlesex HA7 3NS, Royaume-Uni,

ici représenté par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 3 août 2007 à Londres (Royaume-Uni).

Les procurations signées ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces par lesdits souscripteurs de sorte que le montant de dix-huit mille sept cent quarante-neuf euros (EUR 18.749,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés de la Société décident de modifier et de reformuler les Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente et la prise de participations (directement ou indirectement par l'acquisition de parts sociales ou de tout autre forme de participation) dans des biens immobiliers situés principalement en Europe continentale, y inclus, lorsque cela s'avère approprié et requis, (a) l'augmentation du niveau d'endettement ou du capital social de la Société en vue de réaliser les acquisitions et/ou placements envisagés et (b) l'accomplissement de toute activité raisonnablement nécessaire ou subsidiaire à ces acquisitions, ventes ou placements, dans le but à chaque fois de percevoir des revenus, de réaliser des plus-values et des gains en capital en rapport avec ces activités.

L'objet de la Société est par ailleurs la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir des engagements, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société y inclus notamment la constitution d'indemnités et de sûretés en faveur de tout prêteur ou relative à tout autre arrangement financier.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations y inclus la conclusion de tout contrat portant sur des instruments financiers de type ISDA, swaps, preferred equity certificates (PECs), convertible preferred equity certificates (CPECs) et profit participating preferred equity certificates (PPECs) qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de RivCore AMSTEL 1 S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social s'élève à trente et un mille deux cent quarante-neuf euros (EUR 31.249,-) représenté par trente et un mille deux cent quarante-neuf (31.249) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des délibérations pendant les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci seront soit des gérants de classe A soit des gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la seule signature de toute personne à laquelle le conseil de gérance aura délégué un tel pouvoir de signature.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président parmi les gérants de classe A, et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui peut ne pas être gérant de la Société et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit contenir un ordre du jour raisonnablement détaillé des points à discuter lors de la réunion et être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Art. 13. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Art. 14. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et sera prise en compte pour le quorum.

Art. 15. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux gérants de classe A et la majorité au moins des gérants de classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Art. 16. Sous réserve des dispositions de l'article suivant, les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 17. Les décisions suivantes sont prises à l'unanimité de tous les gérants présents ou représentés à cette réunion:

- a) en dehors de toute convention de crédit, l'émission de tout instrument de dette ou la conclusion d'un contrat d'endettement ou emprunter;
- b) l'emprunt de toute somme d'argent;
- c) la création de toute hypothèque, garantie, privilège, charge, commission par voie de garantie, trust arrangement ou tout autre charge ou arrangement ayant pour effet de garantir un engagement, une propriété ou des actifs, actuels ou futurs, ou en partie;
- d) l'hypothèque sur toute participation de propriété immobilière;
- e) par tout moyen matériel, tout acte s'éloignant de la réalisation normale au jour le jour de l'objet social selon la nature, l'étendue ou la manière dans laquelle il est posé;
- f) le consentement à des prêts ou à des paiements ou le consentement à des crédits ou à des garanties ou tout autre engagement de la Société en dehors de la réalisation normale de l'objet social de la Société;
- g) la vente, les autorisations, le transfert ou tout autre utilisation de l'entreprise, des actifs ou des engagements ou toute part substantielle, en dehors de la réalisation normale de l'objet social de la Société;
- h) la conclusion, la résiliation ou la modification de tout contrat de service ou de toute autre condition de service avec un gérant ou membre de la Société;
- i) tout nouvel élargissement ou modification de l'objet social de la Société ou de toute filiale de la Société;
- j) à l'exception de tout contrat de conseil (adviser's agreement) avec une société appartenant au même groupe que la Société, la conclusion d'un service ou tout autre contrat avec un gérant ou une personne connexe, ou la modification matérielle d'un tel agrément;

- k) l'ajustement ou la modification des politiques de comptabilité générale et des bases sur lesquelles sont fondés les comptes annuels et le bilan de la Société et du groupe de sociétés auquel la Société appartient;
- l) la modification ou la résiliation de toutes facilités bancaires ou la prise de décision les concernant ou la décision de ne plus y recourir;
- m) la modification des termes de tout contrat de conseil (adviser's agreement) avec une société appartenant au même groupe que la Société;
- n) la constitution de pensions, primes, partages de bénéfices ou autres plans de motivation en faveur des gérants et/ou employés de la Société;
- o) la prise de décisions relatives à la mise en liquidation de toute filiale de la Société;
- p) la souscription pour l'achat ou l'acquisition de parts sociales, d'obligations ou tout autre forme de participation dans une autre Société, dans un trust partnership ou dans tout autre organisme;
- q) la conclusion d'une joint-venture, d'une association, d'un consortium ou de tout accord similaire;
- r) sous réserve de ce est prévu par les Statuts, la nomination, la désignation ou la révocation d'un gérant de la Société ou la désignation d'un comité du conseil de gérance ou d'un autre comité de la Société;
- s) l'embauche ou l'autorisation d'embaucher un employé;
- t) tout changement ou abandon d'une des dispositions de tout pacte d'associés conclu entre les parties visées à l'article 1^{er} des présents Statuts;
- u) toute divergence avec ou tout amendement apporté au contenu du projet d'entreprise de la Société;
- v) la conclusion de toute transaction ou la réalisation de toute chose en relation avec les matières approuvées par tout futur comité d'investissement, et qui n'aurait pas été approuvé par la majorité de ce futur comité d'investissement;
- w) la demande faite à ou l'autorisation accordée à toutes filiales de la Société d'accomplir un des actes énumérés aux points a) à v) (inclus) du présent article en se substituant à la Société et aux gérants de la Société.

Art. 18. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopieur ou par tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les résolutions prises par voie circulaire ont la même valeur qu'une résolution passée par les gérant à une réunion dûment convoquée, tenue et constituée.

Art. 19. Tout gérant qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération.

Lors de la première assemblée générale des associés de la Société, il est spécialement tenu compte avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des gérants aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil de gérance concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 20. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 21. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 22. Le(s) gérant(s) ne contractent, en raison de sa/leurs fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) ne sont/n'est responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 23. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 24. Sous réserves des dispositions de l'article suivant, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 25. Les décisions suivantes sont prises à l'unanimité de tous les associés présents ou représentés à cette réunion:

- a) la modification des Statuts ou des statuts de toute filiale de la Société;
- b) les modifications au capital social de la Société, la diminution, l'achat ou le remboursement du capital social ou la création d'options, la souscription de droits ou la conversion de droits sur le capital social de la Société;
- c) toute décision de liquider la Société;
- d) la conclusion avec les créanciers d'un concordat préventif de la faillite, l'acceptation de devenir sujet d'une gestion contrôlée, l'accord portant sur un sursis de paiement, la conclusion par la Société avec ses créanciers d'un accord général

ou d'un règlement, ou l'application de toute autre procédure légale similaire, des procédures de liquidation, de banque-route, d'insolvabilité à l'égard de la Société ou par lesquelles il est fait recours à un commissaire à la gestion contrôlée, à un liquidateur judiciaire ou à un curateur, à un commissaire ou à tout agent similaire concernant la Société.

Art. 26. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 28. Chaque année, au dernier jour du mois de juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 29. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la Constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 30. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) conformément à l'article 25 des Statuts par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 31. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

G. Pacte d'associés

Art. 32. Lorsqu'il existe un pacte d'associés entre les parties visées à l'article 1 des Statuts, les dispositions de ce pacte d'associés prévalent sur les dispositions des présents Statuts mais seulement à l'égard des parties à ce pacte. En cas de cession de parts sociales de la Société, tout cessionnaire doit, avant une telle cession, adhérer aux dispositions de ce pacte d'associés. La Société refusera de transcrire dans le registre des parts sociales toute cession ayant eu lieu en violation des forme et procédures prévues par le pacte d'associés et par conséquent, de reconnaître un droit à toute tierce partie dans la Société ou à l'encontre de cette dernière.»

Troisième résolution

La première année sociale se termine le dernier jour du mois de juin 2008.

Frais et dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison des présentes à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Charles, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007. LAC/ 2007/ 22153. — Reçu 187,49 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007116828/7241/527.

(070133631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Kirke S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 19.333.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le mandataire

Référence de publication: 2007116748/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09306. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Kaleos S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 663, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 73.773.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116753/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Luxfin Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.089.

RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg

Agissant pour et au nom de:

INVESTMO LIMITED, ayant son siège social à Crystal Offices, OT Center, Victoria, Mahe, Seychelles, No: 027334 en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

- 1.- suivant acte du 2 juin 2006, a été constituée LUXFIN HOLDING S. à r.l.
- 2.- Il résulte de vérifications effectuées qu'une erreur matérielle a été commise quant à la dénomination de l'associé unique.
- 3.- Qu'en conséquence il convient de procéder à une rectification, et d'inscrire en qualité d'associé unique INVESTMO LIMITED.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007. Relation: LAC/2007/12095. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007116920/211/28.

(070134001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007116907/5770/13.

(070133796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Engcap Lux MCD 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.087.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007116908/5770/12.

(070133799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Hines Master Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.217.

Assignment of company shares

This assignment, effective as of June 4, 2007, is made to HINES INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, a Texas limited partnership («Assignee»), by HINES REAL ESTATE HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, a Texas limited partnership («Assignor»), as follows:

Witnesseth:

Whereas, Assignor and Assignee desire that Assignor assign to Assignee all of the shares of each of the following Luxembourg entities (each, a «Company»): (a) HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.; (b) HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à. r.l.; and (c) HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.à. r.l. (collectively, the «Assigned Company Shares»); and

Whereas, all consents required to effect the conveyance of the Assigned Company Shares have been duly obtained;

Now, therefore, the parties hereto hereby agree as follows:

In consideration of the undertakings of Assignee herein and for other good and valuable consideration, the receipt and sufficiency of which are hereby acknowledged, Assignor does hereby grant, sell, assign, transfer and convey to Assignee the Assigned Company Shares.

To have and to hold the Assigned Company Shares unto Assignee, its successors and assigns, forever, and Assignor does hereby bind itself, its successors and assigns, to forever warrant and defend title to the Assigned Company Shares unto Assignee, its successors and assigns, against every person whomsoever lawfully claiming or to claim the same or any part thereof by, through, or under Assignor, but not otherwise; provided, however, that each assignment and conveyance is expressly made subject to the governing agreements for each Company regarding the Assigned Company Shares assigned hereby and the restrictions on transferability therein contained.

Assignee hereby assumes and undertakes to perform and discharge any and all of the obligations accruing from and after the date hereof that are attributable to the Assigned Company Shares. Assignor hereby agrees to indemnify and hold Assignee harmless with respect to obligations and liabilities attributable to the Assigned Company Shares which accrued on or before the date hereof.

The Assigned Company Shares constituted the sole ownership interest in each Company when owned by Assignor and, when owned by Assignee, shall constitute the sole ownership interest in each Company.

Assignor and Assignee hereby agree to execute any documents required to evidence further or to confirm the assignments effected hereby.

In witness whereof, Assignor and Assignee have executed this instrument effective as of the date first written above.

HINES REAL ESTATE HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP / HINES INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP

Assignor / Assignee

JCH INVESTMENTS, Inc. / JCH INVESTMENTS, Inc.

General Partner / General Partner

J. C. Hines / J. C. Hines

President / President

Cession de parts sociales

La présente cession, qui est effective à la date du 4 juin 2007, est effectuée comme suit par HINES REAL ESTATE HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, société en commandite simple de droit texan (ci-après «le Cédant»), en faveur de HINES INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, société en commandite simple de droit texan (ci-après «le Cessionnaire»):

Garantit:

Attendu que le Cédant et le Cessionnaire désirent que le Cédant cède au Cessionnaire l'ensemble des parts de chacune des entités luxembourgeoises suivantes (chacune d'entre elles étant désignée par une «Société»): (a) HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.; (b) HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. et (c) HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. (collectivement, les «Parts sociales cédées»); et

Attendu que tous les consentements requis pour réaliser la cession des parts sociales cédées ont été dûment obtenus;

A présent, et en conséquence, les parties décident par les présentes ce qui suit:

En considération des engagements du Cessionnaire et de toute autre considération satisfaisante et valable, dont la réception et la suffisance sont reconnues aux termes des présentes, le Cédant octroie, vend, cède, transfère et transmet au Cessionnaire les Parts sociales cédées.

De prendre et de conserver les Parts sociales cédées en faveur du Cessionnaire, ses successeurs et ayants droit, et le Cédant s'engage par les présentes, lui, ses successeurs et ayants droit, à toujours garantir et défendre le titre des Parts sociales cédées, vis-à-vis du Cessionnaire, ses successeurs et ayants droit, contre n'importe quelle personne réclamant légalement ou prétendant réclamer le même titre ou toute partie en découlant, par l'intermédiaire ou sous l'autorité du Cédant, mais pas autrement; pour autant toutefois que chaque cession et transmission soit expressément soumise aux conventions en vigueur pour chaque Société en matière de Parts sociales cédées, telles que cédées par les présentes, ainsi qu'aux restrictions que ces mêmes présentes renferment quant à la cessibilité.

Le Cessionnaire assume et entreprend d'accomplir et d'assumer toutes les obligations imputables aux Parts sociales cédées, qui découlent et surviennent après la date des présentes. De même, par les présentes, le Cédant accepte d'indemniser et de protéger le Cessionnaire, dans le cadre des obligations et des responsabilités imputables aux Parts sociales cédées, qui découlent au moment ou avant la date des présentes.

Les Parts sociales cédées constituaient la seule participation dans chaque Société lorsqu'elles étaient détenues par le Cédant, et constitueront la seule participation dans chaque Société lorsqu'elles seront détenues par le Cessionnaire.

Le Cessionnaire et le Cédant conviennent par les présentes d'exécuter n'importe quel document nécessaire pour attester davantage ou confirmer les cessions effectuées dans le cadre des présentes.

En foi de quoi, le Cédant et le Cessionnaire ont exécuté de façon effective le présent instrument à la date mentionnée au début des présentes.

HINES REAL ESTATE HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP / HINES INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP

Le Cessionnaire / Le Cédant

JCH INVESTMENTS, Inc. / JCH INVESTMENTS, Inc.

Associé Général / Associé Général

J. C. Hines / J. C. Hines

Président / Président

Référence de publication: 2007116876/7832/83.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00810. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Richfield Hôtels SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 75.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 septembre 2007

F. Molitor

Référence de publication: 2007116905/223/10.

(070133353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

K.F. Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 90.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 septembre 2007.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2007116906/223/12.

(070133396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Patron Holding Santa Maria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 82.869.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PATRON HOLDING SANTA MARIA S.A. (hereafter the «Company»), a société anonyme, with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under number B 82.869, incorporated pursuant to a notarial deed on 13 July 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 13, on 3 January 2002.

The meeting was opened with Mr Michael Vandeloise, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary of the meeting Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting appointed as scrutineer of the meeting Ms Anita Maggipinto, private employee, residing in Mondercange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reading of the financial statements including the balance sheet, the profit and loss account and annexes and the statutory auditor's (Commissaire aux Comptes) report relating to the financial year ending December 31st, 2006;

2. Approval of the financial statements as of December 31st, 2006 and allocation of the result;

3. Discharge given to the directors and the statutory auditor (Commissaire aux Comptes) for the financial year ending December 31st, 2006;

4. The decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

5. The decision to appoint WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the «Liquidator»);

6. The determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and

7. The decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

8. Miscellaneous.

II.- As all the shares are registered, the present extraordinary general meeting was convened by convening letters dated on 30 August 2007 and sent on 3 September 2007.

III.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

IV.- That it appears from the attendance list that 14,187 shares, being 91.5% of the total share capital, are present or represented.

V.- That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the points on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The chairman of the general meeting presents the statutory auditor's (commissaire aux comptes) report relating to the financial year ending 31 December 2006, a copy of which shall remain attached to the present deed.

This report has not given rise to any comments from the general meeting.

Second resolution

The general meeting examines the financial statements for the financial year ending 31 December 2006 including the balance sheet, the profit and loss account and the annexes, a copy of which shall remain attached to the present deed.

The general meeting unanimously approves these financial statements and resolves to allocate the results of the financial year as at 31 December 2006 as follows:

Results brought forward at 1 January 2006:	EUR
Loss of the year 2006:	1,944,446.-
Result to carry forward:	1,779,263.-

Third resolution

By special vote, the general meeting gives full and entire discharge to the directors and to the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for their mandate during the financial year ending 31 December 2006.

Fourth resolution

The general meeting decides to put the Company voluntarily into liquidation.

Fifth resolution

The general meeting resolves to appoint WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l, a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under number B 74 623, as liquidator of the Company (hereafter the «Liquidator»).

Sixth resolution

The general meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, at its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915 and to allocate all assets in kind to the shareholders pro rata to their participation in the Company. The Liquidator is also authorised at its discretion to contribute assets to one or several news companies, which are subsidiaries of the Company, and to sell the assets of the Company for market value to such subsidiaries.

Seventh resolution

The general meeting resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PATRON HOLDING SANTA MARIA S.A. (ci-après «la Société»), une société anonyme, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.869, constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13, du 3 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, résidant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, résidant à Mondercange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels comprenant les bilans, les comptes de profits et pertes et les annexes, et lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices écoulés au 31 décembre 2006;

2. Approbation des comptes annuels du 31 décembre 2006 et affectation des résultats;

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006;

4. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;

5. Décision de nommer WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

6. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

7. Décision de donner pouvoir au liquidateur d'exécuter dans le meilleur de ses capacités et selon les circonstances toute la gestion de la Société ainsi que de payer les dettes de la Société;

8. Divers.

II.- Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres de convocation datées du 30 août 2007 et envoyées le 3 septembre 2007.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Il apparaît sur la liste de présence que 14.187 actions, soit 91,5% du capital social total, sont présentes ou représentées.

V.- Que la présente assemblée est cependant régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le président de l'assemblée générale donne lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice écoulé au 31 décembre 2006.

Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale aborde l'examen des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 comprenant les bilans, les comptes de profits et pertes et les annexes. Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité ces comptes annuels et décide de répartir comme suit les résultats de l'exercice social au 31 décembre 2006:

Résultats reportés au 1 ^{er} janvier 2006:	EUR
Pertes de l'exercice:	1.944.446.-
Résultat à reporter au 1 ^{er} janvier 2007:	1.779.263.-

Troisième résolution

Par vote spécial, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats pendant l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de mettre la Société en liquidation volontaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale désigne la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B74.623, comme liquidateur de la Société (ci-après le «Liquidateur»).

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la loi de 1915 et d'allouer tous les apports en nature aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société. Le Liquidateur est également autorisé à apporter les actifs à une ou plusieurs nouvelles sociétés, filiales de la Société, et de vendre les actifs de la Société à ces filiales à la valeur du marché.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise, A. Maggipinto, B. Bartolovic, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC / 2007 / 26292. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007116887/7241/178.

(070133786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Zip Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.013.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the thirtieth day in the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

hereafter referred to as «the proxy holder»;

here represented by:

a) Mr Olivier Gaston-Braud, employee, residing professionally at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Mrs Doriane Rossignol, employee, residing professionally at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

acting as a special proxy-holder of:

Mr Sigurjón Þór Kristjánsson, company director, residing at 645, Summer Grass Lane, Roswell, Georgia 30075 (USA), hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy given in Roswell (USA), on 30 May 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company ZIP HOLDING S.A. (the «Company»), established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 80.013, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 18 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 634 of 14 August 2001. The articles of association have not been amended since.

- that the corporate capital of the Company is set at eighteen million five hundred thousand icelandic kronur (18,500,000.- ISK) divided into hundred eighty-five thousand (185,000) fully paid up ordinary shares having each a par value of one hundred islandic kronur (100.- ISK);

- that Mr Sigurjón Þór Kristjánsson, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

- to declare that Mr Sigurjón Þór Kristjánsson commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ci-après dénommée «le mandataire»;

dûment représentée par:

a) Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé, demeurant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Madame Doriane Rossignol, employée, demeurant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Sigurjón Þór Kristjánsson, directeur de société, demeurant au 645, Summer Grass Lane, Roswell, Georgia 30075 (USA),

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Roswell (USA), le 30 mai 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ZIP HOLDING S.A. (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.013, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 634 du 14 août 2001.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

- que le capital social de la Société est fixé à dix-huit millions cinq cent mille couronnes islandaises (18.500.000,- ISK) divisé en cent quatre-vingt-cinq mille (185.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (100,- ISK) chacune, chaque action étant intégralement libérée;

- que Monsieur Sigurjón Þór Kristjánsson, prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

- que Monsieur Sigurjón Þór Kristjánsson s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Gaston-Braud, D. Rossignol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007. Relation: EAC/2007/9313. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007116890/239/106.

(070133399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Europe REJV S.A., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.028.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.590.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) RREI HOLDING S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.125, here represented by Mrs Céline Reymond, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2) Michel Rosenberg, residing at 6, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, here represented by Mrs Céline Reymond, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing parties, represented as stated here above, declare that:

- they are the shareholders (the «Shareholders») representing the entire share capital of EUROPE REJV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.590 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 8, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 21, 2005, N ° 1075. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 18, 2007, N ° 908.

- the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Transformation of the corporate form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme);

2. Decision to issue shares redeemable by the Company;

3. Amendment of the corporate form of the Company as it appears in the name of the Company from «S.à r.l.» into «S.A.»;

4. Restatement of the articles of incorporation;

5. Miscellaneous.

- for the purpose of such change of corporate form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into public limited liability company (société anonyme), the Shareholders have instructed an external auditor (réviseur d'entreprises), PATRICK SGANZERLA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, B.P. 2650, L-1026 Luxembourg, to establish a valuation report of the assets and liabilities of the Company (the «Auditor's Report») as required under articles 26-1 and 31-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The conclusion of the Auditor's Report dated July 18, 2007, is the following:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur nette de € 109.006.646,33, à laquelle conduisent les modes d'évaluation pour l'établissement de la situation active et passive de la société. Cette valeur nette correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, au moment de la transformation de EUROPE REJVS.à r.l. en société anonyme.»

The Shareholders unanimously declare that, further to the transformation of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into public limited liability company (société anonyme), they will appoint the directors and the statutory auditor of the Company.

After having duly considered the Auditor's Report, the Shareholders unanimously took the following resolutions and requested the undersigned notary to state:

First resolution

The Shareholders resolve to approve the Auditor's Report and further resolve to change the corporate form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme).

An original of the Auditor's Report has been delivered to the undersigned notary in order to, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, remain attached to the present deed to be registered therewith.

Second resolution

Further to the approval of the first resolution above, the Shareholders resolve that the shares issued by the Company now under the form of a public limited liability company (société anonyme), will be redeemable by the Company at any time at their fair market value, in accordance with article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Respectively, RREI HOLDING S.C.A., prenamed, being the holder of two hundred and eight thousand seven hundred and twenty-eight (208,728) shares of the Company and Mr Michel Rosenberg, pre-named, being the holder of one hundred and twelve thousand three hundred and ninety-two (112,392) shares of the Company, both represented as stated above, resolve that such shares are hereby issued as shares redeemable by the Company in accordance with and to the extent permitted by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and in particular, articles 49-8 and 72-1 of such law.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the corporate form of the Company as it appears in the name of the Company from «S.à r.l.» into «S.A.».

The name of the Company shall henceforth read as follows: EUROPE REJV S.A.

Fourth resolution

The Shareholders further resolve to restate the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of EUROPE REJV S.A. (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Law of 1915») as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be (individually a «Director» and collectively the «Directors» or the «Board of Directors») of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors or the sole Director, as the case may be.

In the event that the Director(s) determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company has a subscribed capital of eight million twenty-eight thousand euro (EUR 8,028,000.-) divided into three hundred and twenty-one thousand one hundred and twenty (321,120) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares which are issued redeemable, pursuant to article 49-8 of the law of 1915.

The Board of Directors' resolutions to carry out the redemption of shares by the Company will be addressed to the relevant shareholder(s) indicating the number of shares held by the relevant shareholder(s), the number of shares being redeemed, the redemption price per share and the aggregate amount of the redemption.

The relevant shareholder(s) shall indicate to the Company, at its earliest convenience, the details of the bank account on which the aggregate redemption price to be paid by the Company shall be wired.

Art. 6. The Company may have one or several shareholder(s). The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares may be issued either in registered form and/or in bearer form, unless otherwise provided by the Law of 1915 on commercial companies, as amended. The shareholder(s) may request, at any time, the conversion of their (its/his/her) registered shares into bearer shares and vice versa.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company; such register shall mention the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares. A certificate asserting the registration may be issued by the Company upon request of registered shareholders.

Any share certificates shall be signed by any two Directors (as defined below) or in case of a single Director, by such Director.

Transfer of bearer shares shall be realized by delivery of the relevant share(s)' certificate(s).

Transfer of registered shares shall be made by written notice of transfer, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by any one Director or by one or more other persons duly authorized thereto by any one Director. If registered share certificates have been issued, the registration of the transfer in the register of shareholders shall be made only upon delivering the issued certificate to the Company.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, notify by means of a written notification to the Company their new address.

Any transformation of registered share(s) into bearer share(s) and vice versa shall be mentioned in the shareholders' register.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) shall appoint one single attorney to represent such shareholders towards the Company. The failure to appoint such attorney will lead to the automatic suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. The shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration.

C. Management

Art. 9. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single Director until the ordinary shareholders' meeting following the moment where it has been noted that the shares are held by more than one shareholder.

The Director(s) are (is) elected by the general meeting of shareholders (sole shareholder) which shall determine the number of Directors, their (its/his/her) remuneration and the term of their (its/his/her) office. The Director(s) are (is) elected for a term not exceeding six years and shall remain in office until their (its/his/her) successor(s) have (has) been elected.

The Directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

The Directors in office are re-eligible and may be removed by a decision of the general meeting of shareholders adopted at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as Director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise situation preventing a Director from acting as Director of the Company, the Board of Directors shall appoint, by a simple majority, a Director, who need not be a shareholder, to fill such vacancy until a general meeting of shareholders is held, which the Board of Directors shall convene within fifteen days of the new appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, at the majority of the votes of the shareholders present or represented, a successor Director.

In the event of vacancy in the office of the sole Director because of death, retirement or otherwise situation preventing such sole Director from acting as Director of the Company, the sole shareholder shall appoint, without delay, a new Director.

Art. 10. The Board of Directors may choose from among its Directors a chairman (the «Chairman»). It may as well choose among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence the Board of Directors shall be presided by an other Director designated by the Board of Directors among its members present at the meeting, and in respect of shareholders' meetings, the shareholders may appoint by a simple any other person, as Chairman pro tempore of these meetings.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the reasons of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent, in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission or any other similar means of communication, of each of the

Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any of the Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another of the Directors as his proxy. One of the Directors may represent one or more of his colleagues by holding written proxies.

Any of the Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication, allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors is present or represented.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every of the Directors. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman and by the secretary, or by two Directors.

Art. 12. The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors, or by written consent in accordance with Article 10 hereof. The Board of Directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders are within the powers of the Directors.

The daily management of the Company as well as its representation for such management may, in conformity with article 60 of the Law of 1915, be entrusted to one or several Directors, officers and managers, shareholders or not, acting individually or jointly and who shall be designated and revoked by the Board of Directors which shall determine their powers. The Company may also delegate any special duties by an authentic proxy or by a proxy under private seal.

Art. 13. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in all circumstances by the individual signature of any one Director or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated.

Art. 14. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Directors or any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for thereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above paragraph, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the shareholders in the next general meeting of shareholders.

If the Company is managed by a sole Director, such transactions entered into between the Company and the Director having a personal interest, shall simply be recorded in the minutes relating to such transactions.

D. Decisions of the shareholders

Art. 15. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

General meetings of shareholders shall be convened by the Board of Directors or the sole Director, as the case may be, or the statutory auditor. General meetings of shareholders may also be called upon the request of shareholder(s) representing at least tent percent (10%) of the share capital of the Company. One or several shareholder(s) representing at least tent percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of shares. In case of shares held in bearer form, convening notices for every general meeting shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. If however all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior convening notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held on the third Wednesday of the month of June at 10.30 a.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as maybe specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing another person, who needs not be a shareholder, as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

Resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders to take part in any meeting of shareholders.

E. Statutory auditors

Art. 17. The Operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders at the general meeting of shareholders which shall determine their number, their remuneration and their term of office which may not exceed six years.

The statutory auditor(s) in office are re-eligible and may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the Law of 1915, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which will fix the duration of his/their office.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 19. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law and the Board of Directors will fix the amount and the date of payment of such interim dividends.

G. Amendments to the articles of incorporation

Art. 20. These articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law of 1915, unless the articles of incorporation provide differently.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set out by these articles of incorporation or any amendment thereof, unless otherwise provided by law. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Fifth resolution

The Shareholders further resolve that the number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors is fixed at one (1).

The Shareholders resolve that the mandate of Mr Henri Grethen, born in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on July 16, 1950, residing at 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as sole manager of the Company, is hereby terminated and resolve that Mr Henri Grethen is hereby appointed as director of the Company.

In addition, the Shareholders resolve that the following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr Michel Rosenberg, born in Boulogne-Billancourt, France, on October 28, 1951 residing at 6, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Antoine Seek, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 28, 1951, residing at 4, rue Mathias Koener, L-4174 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The Shareholders resolve that Mr Philippe Noel, born in Messancy, Belgium, on February 5, 1967, residing 6, rue de l'Industrie, L-3895 Foetz, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company.

Finally, the Shareholders resolve that the term of office of the directors and of the statutory auditor here above appointed shall terminate at the end of the general meeting of the shareholders called to approve the accounts of the accounting year 2012 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at five thousand euro (EUR 5,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) RREI HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.125, ici représentée par Madame Céline Reymond, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, et

2) Michel Rosenberg, résidant au 6, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, ici représenté par Madame Céline Reymond, précitée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- ils sont les associés (les «Associés») représentant l'intégralité du capital social de EUROPE REJV S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.590 (la «Société») constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 8 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 octobre 2005, N °

1075. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 5 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 mai 2007, N ° 908;

- l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Convertir la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme;
2. Décider l'émission d'actions rachetables par la Société;
3. Modifier la forme sociale mentionnée dans la dénomination de la Société de «Sa r.l.» en «S.A.»;
4. Refonte des statuts de la Société;
5. Divers.

- En vue de la transformation de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme, les Associés ont chargé un réviseur d'entreprises, PATRICK SGANZERLA S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, B.P 2650, L-1026 Luxembourg, d'établir un rapport (le «Rapport du Réviseur») conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Rapport du Réviseur, daté du 18 juillet 2007, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur nette de € 109.006.646,33, à laquelle conduisent les modes d'évaluation pour l'établissement de la situation active et passive de la société. Cette valeur nette correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, au moment de la transformation de EUROPE REJV S.à r.l. en société anonyme.»

Les Associés déclarent à l'unanimité que, suite à la transformation de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme, ils nommeront les administrateurs et le commissaire de la Société.

Après avoir dûment pris connaissance du Rapport du Réviseur, les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver le Rapport du Réviseur et décident ensuite de changer la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

Un original du Rapport du Réviseur est remis au notaire soussigné afin, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, d'être annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation de la première résolution ci-avant, les Associés décident que les actions émises par la Société désormais sous la forme d'une société anonyme, seront rachetables par la Société à tout moment à leur valeur de marché conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Respectivement, RREI HOLDING S.C.A., pré-désignée, étant détenteur de deux cent huit mille sept cent vingt-huit (208.728) actions de la Société et Monsieur Michel Rosenberg, pré-désigné, étant détenteur de cent douze mille trois cent quatre-vingt-douze (112.392) actions de la Société, tous deux représentés comme ci-avant mentionné, décident que lesdites actions sont désormais émises comme étant rachetables par la Société conformément à et dans les limites prescrites par la loi 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en particulier, ses articles 49-8 et 72-1.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier la forme sociale de la Société telle qu'elle apparaît dans la dénomination de la Société de «S.à r.l.» en «S.A.»

La dénomination de la Société sera désormais: EUROPE REJV S.A.

Quatrième résolution

Les Associés décident ensuite de refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de EUROPE REJV S.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas, (individuellement un «Administrateur» et collectivement les «Administrateurs» ou le «Conseil d'Administration») de la Société.

Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique, selon le cas.

Au cas où le Conseil d'Administration (l'Administrateur unique) estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital souscrit de huit millions vingt-huit mille euros (EUR 8.028.000,-) représenté par trois cent vingt et un mille cent vingt (321.120) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de(s) l'actionnaire(s) prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

La Société pourra, dans les limites légales, racheter ses propres actions qui sont émises comme étant rachetables, conformément à l'article 49-8 de la loi de 1915.

Les décisions du Conseil d'Administration de procéder au rachat d'actions par la Société seront adressées à l'actionnaire ou aux actionnaires concernés, indiquant le nombre total d'actions détenues par l'actionnaire ou les actionnaires concernés, le nombre d'actions faisant l'objet du rachat, le prix de rachat par action et le montant total du rachat envisagé.

L'actionnaire ou les actionnaires concernés devront indiquer à la Société dans les meilleurs délais les coordonnées du compte bancaire sur lequel la somme à payer par la Société en raison du rachat devra être versée.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'associé unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

Art. 7. Les actions pourront être émises sous forme nominative et/ou au porteur, sauf disposition contraire de la Loi de 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales. Les l'actionnaire(s) peuvent, à toute époque, demander la conversion de leurs (ses) actions nominatives en actions au porteur et inversement.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions. Un certificat attestant de l'inscription pourra être émis par la Société sur demande de l'actionnaire nominatif.

Les certificats d'actions seront signés par deux Administrateurs (tels que définis ci-après) ou, si il n'y a qu'un seul Administrateur, par cet Administrateur.

Le transfert d'actions au porteur s'opère par la tradition du titre représentatif de l'action ou des actions concernée(s).

Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire ayant les pouvoirs à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devant être signée par l'un quelconque des Administrateurs, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par l'un des Administrateurs. Si des certificats d'actions nominatives ont été émis, l'inscription du transfert ne sera effectuée qu'après la remise à la Société du certificat d'actions émis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires nominatifs peuvent à tout moment notifier leur nouvelle adresse au moyen d'une communication écrite adressée à la Société.

La transformation d'action(s) nominative(s) en action(s) au porteur et vice versa devra être mentionnée dans le registre des actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter les copropriétaires de l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension automatique de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. Les actions peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux.

C. Gérance

Art. 9. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si il est noté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions par la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les (l')Administrateur(s) seront (sera) élu(s) par l'assemblée générale des actionnaires (l'actionnaire unique) qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les (l')Administrateur(s) seront (sera) élu(s) pour un terme qui n'excédera pas six ans et il(s) resteront (restera) en fonction jusqu'à ce que leurs (son) successeurs- soi(en)t élu(s).

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Les Administrateurs en fonction sont rééligibles et ils pourront être révoqués par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

En cas de vacance d'un Administrateur à la suite de décès, de démission, ou autre situation l'empêchant d'exercer ses fonctions d'Administrateur de la Société, le Conseil d'Administration élira, à la majorité simple, un Administrateur, qui n'aura pas besoin d'être actionnaire, pour assurer temporairement la vacance jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, sur convocation du Conseil d'Administration, dans un délai de quinze jours suivant la nouvelle nomination. A cette assemblée générale, les actionnaires pourront élire, à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés, un nouvel Administrateur.

En cas de vacance de l'Administrateur unique à la suite de décès, de démission, ou autre situation l'empêchant d'exercer ses fonctions d'Administrateur de la Société, l'actionnaire unique devra, sans délai, nommer un nouvel Administrateur.

Art. 10. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses Administrateurs un président (le «Président»). Il pourra en outre choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui sera en charge de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que ceux des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration sera présidé un autre Administrateur désigné par le Conseil d'Administration parmi ses membres présents à la réunion, et pour les assemblées générales des actionnaires, les actionnaires désigneront à la majorité simple toute autre personne, comme Président pro tempore de ces assemblées et réunions.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf circonstances d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de ces circonstances seront mentionnées dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cet avis de convocation par consentement de chacun des Administrateurs, donné par écrit ou par câble ou télégramme ou télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Un avis de convocation spécifique ne sera pas requis pour les réunions individuelles se tenant aux heures et aux endroits fixés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration.

Chacun des Administrateurs pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre des Administrateurs comme son mandataire. Un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues en vertu de procurations par écrit.

Chacun des Administrateurs pourra participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires, par lesquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivalra à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions ne seront prises qu'avec l'approbation de la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion le nombre de voix en faveur d'une résolution et le nombre de voix en défaveur d'une résolution seront égaux, le Président aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les Administrateurs. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura présidé la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux qui seront produits au cours de procédures judiciaires ou autres seront signés par le Président et par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre des réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par consentement écrit conformément à l'Article 10 ci-dessus. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des activités de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence des Administrateurs.

L'administration quotidienne de la Société ainsi que sa représentation dans le cadre de cette administration pourront, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, être confiées à un ou plusieurs Administrateurs, fondés de pouvoir et gérants, actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le Conseil d'Administration lequel déterminera leurs pouvoirs. La Société pourra également déléguer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un Administrateur ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués.

Art. 14. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec une autre société ou firme ne pourra être affectée ou annulée par le fait que les Administrateurs ou qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a un intérêt quelconque dans telle convention ou autre transaction, ou par le fait qu'il(s) soit(en) t un administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme. A moins que le contraire ne soit disposé ci-après tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières en relation avec de pareils contrats ou pareilles affaires.

Nonobstant le paragraphe qui précède, dans l'hypothèse où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette transaction, et rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir aux actionnaires à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Si la Société est dirigée par un seul Administrateur, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

D. Décisions des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux activités de la Société. Si la Société ne comprend qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires se tiendront sur convocation du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique, selon le cas, ou du commissaire aux comptes. Les assemblées générales des actionnaires pourront également avoir lieu sur demande des (d'un)actionnaire(s) représentant dix pourcent (10%) au moins du capital social de la Société. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peut/peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Les assemblées générales des actionnaires se tiendront à la suite d'un avis de convocation énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. En cas d'actions détenues en la forme au porteur, les convocations pour toute assemblée générale sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg. Si toutefois tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, le troisième mercredi du mois de juin à 10h30 au siège social ou à tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour bancaire ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 16. Les quorums et délais requis par la loi seront applicables à l'avis de convocation et à la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation effective de ces personnes à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant, une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, comme mandataire, par écrit ou par câble ou par télégramme ou par télex ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Chaque actionnaire peut voter au moyen de procurations envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la ou les proposition(s) soumise(s) à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur de, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée ou une abstention, sont nuls. La Société prendra uniquement en compte les formulaires de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Les décisions de l'actionnaire unique sont inscrites dans un procès-verbal.

Le Conseil d'Administration déterminera toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

E. Commissaires aux comptes

Art. 17. Les activités de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(ont) désigné(s) par les actionnaires au cours de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six ans.

Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction est/sont rééligibles et pourra(ont) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Si la Société dépasse les limites fixées par l'article 215 de la Loi de 1915, l'institution d'un commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, sera(ont) désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera la durée de son/leur mandat.

F. Année comptable - Comptabilité - Distribution des bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve exigée par la loi. Ce prélèvement cessera d'être requis lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur recommandation du Conseil d'Administration, la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Elle pourra décider d'allouer tout ou partie du restant à une réserve ou à une réserve de provision, pour le reporter à l'année comptable suivante ou le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en conformité avec la loi et le Conseil d'Administration fixera le montant et les dates de paiement de tels dividendes intérimaires.

G. Modifications des statuts

Art. 20. Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité requis par la Loi de 1915, sauf si les statuts en disposent autrement.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La dissolution de la Société sera décidée par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts, à moins que la loi ne prévoie autrement. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques

ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant cette dissolution et déterminant leurs pouvoirs et leur rémunération.

Cinquième résolution

Les Associés décident ensuite que le nombre d'administrateurs a été fixé à trois (3) et le nombre de commissaire a été fixé à un (1).

Les Associés décident qu'il est mis fin au mandat de Monsieur Henri Grethen, né à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 juillet 1950, résidant à 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société, et décident que Monsieur Henri Grethen est nommé administrateur de la Société.

En outre, les Associés décident que les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Michel Rosenberg, né à Boulogne-Billancourt, France, le 28 octobre, 1951 résidant au 6, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Monsieur Antoine Seek, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 janvier 1951, résidant au 4, rue Mathias Koener, L-4174 Esch-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Les Associés décident que Monsieur Philippe Noel, né à Messancy, Belgique, le 5 février 1967, résidant au 6, rue de l'Industrie, L-3895 Foetz, Grand-Duché du Luxembourg, est nommé commissaire de la Société.

Enfin, les Associés décident que la durée du mandat des administrateurs et du commissaire nommés ci-avant se terminera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social 2012 ou toute autre date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Reymond, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, Relation: LAC / 2007 / 20732. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007116846/202/666.

(070133910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

BlueBirds Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 92.866.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007116913/5770/12.

(070133865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Value Secondary Investments SICAR (S.C.A.), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 124.492.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital sous le numéro 524 / 2007 en date du 26 juillet 2007 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007116914/208/14.

(070133611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Alsgard, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 64.290.

Les statuts coordonnés rectificatifs de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007116915/5770/13.

(070133873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Multioptique Ltd International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 19.010.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Septembre 2007.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Signatures

Référence de publication: 2007116966/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00519. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

TF Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 98.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007116964/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

PDL International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 104.764.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007116965/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10402. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Feral Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 106.223.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007116963/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10399. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

LSF5 Buffalo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 117.059.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007116912/5770/12.

(070133812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Alcibiades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 27.815.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007117058/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07737. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Le Caré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 54.311.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117066/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00024. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Cashmere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 42.640.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007117057/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08724. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Globeleq Holdings (Haripur) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 90.698.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116970/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09613C. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Gries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 50.173.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116978/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00014. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Taminco Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 131.970.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2007, acte n ° 608 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007116918/208/14.

(070133616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

PELZER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 85.770.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pommerloch, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117132/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00192. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

"Medical Lux S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 98.797.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117133/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00191. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

L.G.I., Louvre Gestion International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 31.757.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LGI, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007117134/1431/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08481. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Beverli Participations Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 50.799.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117125/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

MOOR PARK MB 9 Hennef-Sieg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.368.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. The private limited liability company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, a company organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, avocat, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, a company organized under the laws of Germany with registered office at D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg, duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

These said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, and BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG are the members of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB 9 HENNEF-SIEG S.à r.l, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.368, incorporated by a deed received by the undersigned notary on March 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 936 dated on May 22, 2007, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of members of the Company have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the sixteenth day of March 2007 and should have ended on the thirty first day of March 2008 shall now end on the thirtieth day of September 2007 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The partners' meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, une société de droit allemand, ayant son siège à D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, et BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG sont les associées de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB 9 HENNEF-SIEG S.à r.l, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.368, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 936 du 22 mai 2007, (ci-après la «Société»).

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en leur qualité d'associées de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le 16 mars 2007 et qui aurait dû se terminer le 31 mars 2008 se terminera au 30 septembre 2007 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et prendront fin le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Ortlinghaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007, Relation GRE/2007/4111. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007117054/231/93.

(070134648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Estelle Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.056.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 2 mai 2007, que:

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ainsi que le mandat de président du Conseil d'Administration de Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Lex Benoy, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et nomme en qualité d'administrateur Monsieur Richard Brekelmans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en remplacement. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

Luxembourg le 31 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007117247/751/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Street Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 127.093.

—
EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 1^{er} août 2007, enregistré à Luxembourg-Société, le 29 août 2007, référence LSO-CH08830 que l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé a décidé:

- de nommer à compter du 1^{er} août 2007, pour une durée indéterminée dans la fonction de gérante technique Madame Marie-Hélène Girousse, demeurant à B-4130 Tilff, 22, rue des Ecuireuls

- de nommer à compter du 1^{er} août 2007, pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant administratif: Monsieur Hakim Cherigui, gérant de société, demeurant à F-57240 Nilvange, 13, rue Franche Desperey.

Il a été précisé que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

Pour extrait conforme délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2007.

Pour le notaire

A. Biel

Mlle Muhovic

Référence de publication: 2007117246/203/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

International Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 87.753.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 septembre 2007 de la société INTERNATIONAL ARCHITECTURE S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'Administrateur A suivant:

M. Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen à partir du 11 septembre 2007.

2. Election du nouvel Administrateur A pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Mlle Gwénaëlle Cousin, née à Rennes, France, le 3 avril 1973, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL ARCHITECTURE S.A.

G. Cousin

Administrateur A

Référence de publication: 2007117250/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Société Civile Immobilière FITZ ROY S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg E 1.506.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

Référence de publication: 2007117286/216/11.

(070134522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

R.P.M. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 75.236.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007117215/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00671. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

117401

Belvaux, le 1^{er} octobre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007117253/239/12.

(070134145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Citi Islamic Portfolios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 60.953.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Au nom de
CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A.
L. Beelen

Référence de publication: 2007117288/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05859. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Panami Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 132.088.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit italien PROGEA S.R.L. ayant son siège social à Corso Europa 10, 20122 Milan (Italie), enregistré en Italie sous le numéro Mi -05801860965

(L'«Actionnaire»)

ici représenté par Madame Paola Nucci, résidant à via Lazzaretti 32, 10023, Chieri (To), Italie en sa qualité d'administrateur unique de l'Actionnaire.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie pré mentionnée déclare constituer entre elle:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de PANAMI Sàrl.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La gérance peut établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plain droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre et classes de parts sociales	Libération (EUR)
PROGEA S.R.L.	12.500,-	100	12.500,-
Total:	12.500,-	100	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société:

1. Madame Christel Detrembleur, juriste, née le 6 septembre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

2. Madame Frédérique Mignon, juriste, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Nucci, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007. Relation: LAC/2007/27936. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007117377/242/155.

(070134547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

**Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme,
(anc. MR Gestion S.A.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of the month of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MR GESTION S.A., a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.318, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1680, dated August 9, 2007.

The meeting is chaired by Ms Marie Amet-Hermès, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Ms Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented, by virtue of two (2) proxies given under private seal in Luxembourg on September 20, 2007, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change the name of the Company from MR GESTION S.A. to FONDATIONS CAPITAL MANAGEMENT S.A.

2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association to give it the following content:

« **Art. 1.** There exists a joint-stock company under the name of FONDATIONS CAPITAL MANAGEMENT S.A., which will be governed by the Law as well as by the Articles».

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the name of the Company from MR GESTION S.A. to FONDATIONS CAPITAL MANAGEMENT S.A.

Second resolution

Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 1.** There exists a joint-stock company under the name of FONDATIONS CAPITAL MANAGEMENT S.A., which will be governed by the Law as well as by the Articles».

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille sept, le vingt du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois MR GESTION S.A., ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.318, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1680, du 9 août 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Melle. Marie Amet-Hermes, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff L-1736 Sennigerberg.

Le président désigne comme secrétaire Melle Suzana Fuiá, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff L-1736 Sennigerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations sous-seing privé données au Luxembourg le 20 septembre 2007, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-deux mille Euro (€ 32.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la Société de MR GESTION S.A. en FONDATIONS CAPITAL MANAGEMENT S.A.;
2. Amendement subséquent de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FONDATIONS CAPITAL MANAGEMENT S.A. régie par la Loi ainsi que par les Statuts».

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de MR GESTION S.A. en FONDATIONS CAPITAL MANAGEMENT S.A.

Deuxième résolution

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Fondations Capital Management S.A. régie par la Loi ainsi que par les Statuts».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparante, connus du notaire par son nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Amet-Hermes, S. Fuia, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, Relation LAC/2007/28044. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007117394/211/107.

(070134784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Influence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 37.790.

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept août.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFLUENCE S.A. ayant son siège social à L-4837 Rodange, 8, rue Marie-Adélaïde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37.790, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 22 février 1992,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1702 du 28 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Albertine Fischer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie Batardy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cathy Meurisse, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-4837 Rodange, 8, rue Marie-Adélaïde, à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, et modification afférente de la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

117407

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4837 Rodange, 8, rue Marie-Adélaïde, à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, et de modifier en conséquence la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (deuxième alinéa, première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Fischer, S. Batardy, C. Meurisse, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2007, Relation: GRE/2007/3803. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007117399/231/58.

(070134770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Securialis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.180.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 12 février 2007 a résolu de nommer Madame Michèle Berger (3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) et Madame Elena Alexandri (3, Korai Street à GR-10564 Athènes) comme Dirigeants, Délégués à la Gestion Journalière de la SICAV.

Pour SECURIALIS

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007117438/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Lux Restauration S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.858.

—
Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Le gérant technique: Monsieur Claude Girasole, cuisinier, né à Longwy (F), le 13 juillet 1967, demeurant à F-54400 Longwy, 60, avenue du 8 Mai ne fait plus partie de la société à partir du 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117453/7880/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02063. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Goldman Sachs 1 Mezzanine Partners II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.045.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 septembre 2007, a décidé d'accepter la démission de Ciara Hammond c/o GOLDMAN SACHS, Peterborough court, 133 Fleet Street, EC4A2BB London, UK comme gérant, et de nommer Michael Furth résidant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC4A2BB London, UK et Christophe Cahuzac résidant professionnellement 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, comme gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 10 septembre 2007, composé comme suit:

- Eric Goldstein,
- Gerard Meijssen,
- Rosa Villalobos,
- John Bowman,
- Michael Furth,
- Christophe Cahuzac.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG S.à r.l.

C. Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2007117443/3521/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Prysmian (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.674.

Il résulte d'une cession de parts sociales de classe A datée du 4 mai 2007 que la société FORTIS BANQUE LUXEMBOURG a transféré un nombre total de 8.002 parts sociales de classe A de la Société, d'une valeur nominale de 12,50 EUR chacune, à ATHENA PIKCo LUX Sàrl, ayant son siège social a 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.353.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour PRYSMIAN (LUX) S.à r.l.

C. Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2007117444/3521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.
